

## Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

### Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 15 mars 2018  
 Nombre de membres 45  
 Présents : 29 – Pouvoirs 8  
 Votants : 37

Vote : 37  
 Pour : 37  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : **30/03/2018**  
 et publication du **30/03/2018**.

#### Présents (29) :

Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, Solange CARRE, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gwénaél de SAGAZAN, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANCAIS, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jean-Louis YVERNAULT.

#### Pouvoirs (8) :

Jean-Paul BEAUDOUIN à Yveline LIMODIN, Jean-Pierre CHEREAU à Jacques LAUZE, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Claude JAUNAY à Laurent HUBERT, Christophe LIBERT à Jean-Claude BOIZIAU, Carine MENAGE à Georges BITOT, Jacky VIRLOUVET à Jean-Michel CHIQUET.

#### D08-22-03-2018 : Recrutement FESTILOIR

Monsieur le Président propose de recruter du 10 juillet au 12 août, un agent pour besoin occasionnel, qui répondrait à deux objectifs :

- Assistance technique et logistique en amont des représentations du Festiloir afin de faire face aux nombreuses contraintes inévitables de dernière minute (relation compagnies, hébergement, repas, etc.),
- Accueil et relations publiques durant le Festiloir, suivi des compagnies, aménagements pour le public...pour un bon déroulement du Festiloir et bilan de l'action.

Il propose d'inscrire 3 000 € au budget.

Les membres du comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent le recrutement d'un agent pour besoin occasionnel du 10 juillet au 12 août, décident d'inscrire 3 000€ au budget à cet effet et autorisent le Président à signer le contrat.

Fait à Vaas  
 Les jour, mois et an susdits  
 Suivent les signatures



Le Président  
 Régis VALLIENNE